



**COMPTES COMBINÉS 2018**

**des sociétés d'assurance mutuelle de l'Union**

Le Groupe des Assurances Mutuelles de l'Est est formé des sociétés d'assurance mutuelle suivantes :

- **GAMEST**  
6 boulevard de l'Europe – BP 3169  
68063 MULHOUSE Cedex
- **MUTUELLE DE L'EST "La Bresse Assurances"**  
8 avenue Louis Jourdan – BP 158  
01004 BOURG EN BRESSE
- **MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA**  
6 boulevard de l'Europe – BP 3169  
68063 MULHOUSE Cedex
- **MUTUELLE D'ASSURANCE DE LA VILLE DE COLMAR**  
5 rue Etroite  
68000 COLMAR
- **GIE GIGAM**  
6 boulevard de l'Europe - BP 3169  
68063 MULHOUSE CEDEX
- **LA BRESSE Courtage**  
BP 158  
01000 BOURG EN BRESSE
- **MUTUELLE D'ASSURANCE SOLIDAIRE**  
39 rue du Jourdil  
74960 CRAN GEVRIER
- **SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCES DE BOURGOGNE**  
32 rue de la Préfecture  
21000 DIJON
- **ESTASSUR COURTAGES**  
16 rue Stanislas  
68000 COLMAR
- **LA BRESSANE**  
94 Grande Rue  
01380 BAGE-LE-CHATEL

- **MUTUELLE D'ASSURANCES DE LA VILLE DE MULHOUSE**  
3 Passage de l'Hôtel de Ville  
68100 MULHOUSE
- **MUTUELLE D'ASSURANCES DE LA VILLE DE THANN**  
78 Faubourg des Vosges  
68804 THANN CEDEX
- **SMAB Courtage**  
32 Rue de la Préfecture  
21000 DIJON



# RAPPORT DE GESTION

## du GROUPE DES ASSURANCES MUTUELLES DE L'EST

### formé des Sociétés d'Assurance Mutuelle de l'Union de Réassurance

#### Une activité soutenue

Dans l'ensemble, les Mutuelles de l'Union ont fait preuve d'un dynamisme commercial tout en maîtrisant leurs résultats techniques et ce, malgré le contexte de marché très concurrentiel sur les produits de base.

- **La Mutuelle Alsace Lorraine Jura** a continué sa politique de diversification et a enregistré une diminution de 36.35 % de son encaissement qui s'établit à **21 274 K€** au 31/12/2018. Cette perte de chiffre d'affaire est essentiellement liée à l'arrêt définitif du dispositif GRL débuté en 2016 et la résiliation volontaire d'un partenariat sur la partie Dommages et RC dont les résultats n'étaient pas ceux escomptés. En contre partie, la MALJ a développé son portefeuille notamment au travers d'un nouveau partenariat sur le risque professionnel mais dont la volumétrie reste limité (1.5 M€)
- **La Mutuelle de l'Est – La Bresse Assurances** après une période redressement, voit son encaissement évolué favorablement notamment du fait de la signature de partenariats sur des produits de niche (malusés, grandes demeures). Son encaissement s'établit à **13 965 k€** en progression de 14.33%.
- **La Mutuelle d'Assurance de la Ville de Colmar**, tout en privilégiant la diversification de ses activités, a vu son encaissement progresser de **1.37 %** à **2 698 K€**.
- **La Mutuelle d'Assurance Solidaire**, continue ses efforts de souscription, son encaissement s'élève à **925 K€** en progression de 18.86%.
- **La Mutuelle de Bourgogne** voit son portefeuille augmenter de 40.98 % pour un encaissement de **5 569 K€**. Un partenariat spécifique explique ce fort développement sur la branche des loyers impayés.
- **La Bressane**, présente un encaissement de **2 868 K€** en progression de 11.32% permis par une reconnaissance de son ancien sociétariat qui n'avait pas au départ suivi le changement de la Bressane et l'ouverture de codes Courtage.
- **La Mutuelle d'Assurances de la Ville de Mulhouse**, présente un encaissement de **3 571 K€** en diminution de 0.08%.
- **La Mutuelle d'Assurances de la Ville de Thann**, présente un encaissement de **2 075 K€** en régression de 5.83% principalement impacté par l'organisation de la structure.

Les autres produits d'exploitation sont constitués des ressources générées par les autres activités annexes des structures du groupe. Ils s'élèvent à **1 305 K€**, en augmentation de 4.69 %.

#### Une sinistralité dégradée qui reste fragile

Les Mutuelles du GAMEST restent particulièrement exposées aux risques dommages et Automobile, ce qui rend leurs résultats fragiles et nécessite une grande vigilance technique de leur part.

La sinistralité 2018 s'est dégradée de 6.8 points par rapport à 2017, marquée par :

- Une situation tendue en automobile combinant perte de portefeuilles et sinistralité attritionnelle en hausse ;
- La survenance de quatre sinistres incendie d'intensité pour un montant global de 5.6 M€, ainsi qu'un sinistre corporel automobile évalué à 1.1 M€.

Cependant, les résultats techniques même si dégradés sur la survenance sont en amélioration par rapport à 2017 (38.27% contre 34.21% en 2017) liée aux dégagements importants de bonis sur exercices antérieurs ( 5 664 k€ net de réassurance).



Sur le plan financier, l'année peut être qualifiée de satisfaisante compte tenu du contexte de marché notamment en décembre avec un produit net rendu de **1 104 K€**.

## Des résultats constants

Les résultats enregistrés sont encourageants, mais les efforts et investissements devront être accentués en 2019 afin de passer un cap supplémentaire dans la mise en place d'une organisation plus efficiente, permettant d'assurer une professionnalisation et une solidité financière accrue au service de nos cédantes et de leurs sociétaires. C'est tout le sens du projet GAMEST EXCELLENCE 2019 initié en septembre 2018

Les charges de fonctionnement et de développement des structures de l'Union atteignent **16 939 K€** en augmentation par rapport à 2017 de 3 points atteignent **32.61%** du chiffre d'affaires par rapport à 2017 (**29.56%**), cette tendance s'expliquant à la fois par la perte du chiffre d'affaire et par la mise en place de partenariat plus couteux du fait de délégation en place. La maîtrise de nos charges continue de faire l'objet de toutes les attentions, afin d'en diminuer l'impact notamment via la mutualisation des moyens et des services mis à la disposition des différentes structures.

Cette volonté s'est traduite en septembre 2018 avec le lancement de « Gamest Excellence 2019 ». Ce programme de transformation a pour objectif d'atteindre les meilleurs standards du marché en terme de qualité client. Une revue en profondeur de nos modèles d'organisation a abouti au lancement de premiers chantiers structurants dès le premier semestre 2019, visant l'atteinte de critères élevés de performance et de qualité: déploiement d'un service de Protection Juridique dédié aux professionnels, lancement de la digitalisation des sinistres dommages aux biens. La démarche sera progressivement étendue à l'ensemble des métiers de l'Union.

Le ratio combiné net 2018 s'établit à 88.27 % en amélioration de 3.36 points par rapport à 2017.

Le résultat bénéficiaire net combiné part groupe s'établit en 2018 avec un bénéfice de **4 283 K€ (2017 : 3 633 K€)** démontrant encore une fois la capacité du Groupe à générer du résultat et ce malgré une sinistralité impactée.

Le renforcement de + **13.1 %** des fonds propres du GAMEST, qui atteint aujourd'hui un montant de **29 307 K€** vient de la souscription de certificats mutualistes par les mutuelles membres et n'a pas d'impact sur les fonds du Groupe. Ces derniers se bonifient néanmoins de **9.77 %** à **49 657 €**, notamment grâce à l'enregistrement de bons résultats sur l'exercice.

## Evènements post-clôture

Il convient de noter qu'aucun événement susceptible de modifier les comptes arrêtés par le Conseil d'Administration n'est survenu postérieurement à la clôture de l'exercice.

**Eric PICARD**  
Directeur Général



**Benoît STURNY**  
Président du Conseil d'Administration



## COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ AU 31 DECEMBRE 2018

Chiffres en K€

COMPTE DE RESULTAT	Activité Assurance non vie	Activité Assurance vie	Autres activités	Total 2018	RAPPEL 2017
Primes émises	52 475			52 475	59 535
Variations des primes non acquises	-529			-529	3 133
<b>Primes acquises</b>	<b>51 947</b>			<b>51 947</b>	<b>62 669</b>
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités			1 120	1 120	940
Autres produits d'exploitation	1 305			1 305	1 247
Produits financiers nets de charges	1 105		-1	1 104	1 431
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION COURANTS</b>	<b>54 357</b>		<b>1 119</b>	<b>55 475</b>	<b>66 290</b>
Charges des prestations d'assurance	-36 115			-36 115	-37 318
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	1 016			1 016	-7 649
Charges des autres activités			-1 545	-1 545	- 1 404
Charges de gestion	-13 632			-13 632	-15 075
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION COURANTES</b>	<b>-48 731</b>		<b>-1 545</b>	<b>-50 276</b>	<b>- 61 446</b>
<b>RESULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE</b>	<b>5 626</b>		<b>- 426</b>	<b>5 200</b>	<b>4 844</b>
Autres produits nets				2	-
Résultat exceptionnel				325	184
Participation des salariés					
Variation des impôts différés				277	
Impôt sur les résultats				- 1 207	- 1 093
<b>RESULTAT NET</b>				<b>4 596</b>	<b>3 935</b>
Dotations amortissement fonds de commerce				- 370	- 375
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE DES COMBINES</b>				<b>4 226</b>	<b>3 560</b>
Intérêts minoritaires				-57	-73
<b>RESULTAT NET (PART DU GROUPE)</b>				<b>4 283</b>	<b>3 633</b>



BILAN COMBINE AU 31 DECEMBRE 2018

**ACTIF**  
Chiffres en K€

	2018	RAPPEL 2017
<b>- ACTIFS INCORPORELS</b>	<b>888</b>	<b>1 209</b>
<b>- PLACEMENTS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE</b>	<b>78 183</b>	<b>76 066</b>
- Terrains et constructions .....	6 488	6 323
- Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation		
- Autres placements.....	71 694	69 743
<b>- PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES</b>	<b>49 528</b>	<b>47 428</b>
<b>- CREANCES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE</b>	<b>6 929</b>	<b>6 725</b>
<b>- AUTRES CREANCES</b>	<b>1 355</b>	<b>631</b>
<b>- AUTRES ACTIFS</b>	<b>6 200</b>	<b>6 946</b>
- Autres immobilisations financières.....	6	6
- Immobilisations corporelles .....	1 041	1 079
- Autres (banque – trésorerie).....	5 154	5 861
<b>- COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF</b>	<b>768</b>	<b>808</b>
- Frais d'acquisition reportés.....	579	593
- Autres .....	189	215
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>143 850</b>	<b>139 812</b>

**BILAN COMBINE AU 31 DECEMBRE 2018**

**PASSIF**

Chiffres en K€

	2018	RAPPEL 2017
<b>- CAPITAUX PROPRES</b>	<b>49 657</b>	<b>45 238</b>
- Capital social ou fonds équivalents .....	22 608	22 265
- Primes		
- Réserves et résultat combinés .....	27 049	22 973
- Autres		
<b>- INTERETS MINORITAIRES</b>	<b>-19</b>	<b>38</b>
<b>- PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES</b>	<b>81 537</b>	<b>79 248</b>
- Provisions techniques vie		
- Provisions techniques non vie.....	81 537	79 248
<b>- PROVISIONS TECHNIQUES EN UC</b>		
<b>- PROVISIONS REGLEMENTEES AUTRES QUE TECHNIQUES</b>	<b>4</b>	<b>7</b>
<b>- PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>368</b>	<b>538</b>
<b>- DEPOTS RECUS DES REASSUREURS</b>	<b>57</b>	<b>144</b>
<b>- DETTES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE</b>	<b>4 529</b>	<b>5 936</b>
<b>- AUTRES DETTES</b>	<b>7 621</b>	<b>8 560</b>
<b>- COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF</b>	<b>96</b>	<b>103</b>
<b>- DIFFERENCES DE CONVERSION</b>		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>143 850</b>	<b>139 812</b>

**ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**- Engagements reçus :**

valeur reçue en nantissement des réassureurs :

**42 792 K€**



# ANNEXE AUX COMPTES COMBINÉS DE L'EXERCICE 2018

## I. FAITS DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice, les faits suivants ont concouru à l'évolution des activités et de l'organisation du GAMEST :

- Gouvernance
  - o Evolution de la gouvernance au 1er septembre 2018:
    - Renforcement de la Direction Générale avec la mise en place d'une équipe de direction composée d'Eric Picard, Directeur Général, de Julien Pouget, Secrétaire Général et d'Emmanuelle Bauchet, Responsable Finances et Actuariat,
    - Lancement du projet « Gamest Excellence 2019 », un programme de transformation lancé afin de préparer notre organisation à face aux futurs challenges assurantiels, autour d'une ambition forte : atteindre l'Excellence vis-à-vis des clients, des équipes, des partenaires.
  - o Réalisation en interne d'une formation des administrateurs du GAMEST et des mutuelles adhérentes sur le management des risques grâce aux outils proposés par Solva2
- Finalisation de l'émission de certificats mutualistes à destination des mutuelles de l'Union
  - o Atteinte de l'objectif assigné avec un renforcement des fonds propres du GAMEST à hauteur de 7 005 000 € sur la période de souscription en conformité avec l'enveloppe fixé
- Mise en place de partenariats
  - o Mise en production de partenariats sur des niches: grandes demeures, auto malussés, biens d'entreprises en liquidation, la Garantie des loyers impayés
  - o Travaux sur le déploiement d'une offre Construction
- Métier
  - o Cadrage d'un chantier sur la rentabilité/attractivité de l'offre auto
  - o Déploiement progressif du « ticketing » visant à piloter et suivre les dossiers sinistres via un outil agile
  - o Renforcement significatif des équipes de gestion / service client avec un plan de recrutement ambitieux en gestion, en parallèle du déploiement d'un chantier Gestion du temps
  - o Travaux sur une nouvelle GED pour gagner en productivité/agilité
  - o Informatique : remplacement du serveur principal pour répondre aux besoins de nouvelles ressources pour les utilisateurs
- Conformité
  - o Constitution d'une équipe dédiée à la conformité et au contrôle interne : réalisation d'un référentiel de contrôle interne visant à définir le périmètre d'action et la feuille de route en prenant en compte la sécurisation des indicateurs clef, les exigences réglementaires et le suivi des plans d'atténuation des risques
  - o Travaux de mise en conformité avec les nouvelles réglementations et dispositifs réglementaires
    - Déploiement d'un dispositif de contrôle automatique sur la Lutte Anti Blanchiment et Lutte Anti Terrorisme afin de vérifier les souscriptions et les règlements sinistres en les comparant avec des listes officielles de personnes soumises aux gels des avoirs.
    - Poursuite des travaux liés à la RGPD (Protection des données – juin 2018) DDA (Distribution Assurance – oct 2018)

- Mise en production du fichier des véhicules assurés (échange de données avec les bases de données des cartes grises)
- Formation des membres du comité d'Audit et réalisation d'une charte
- Lancement de Campagnes d'audit interne sur la fraude externe et la souscription
- Monitoring des courtiers :
  - Ouverture des travaux sur le monitoring des courtiers
  - Réalisation d'audit auprès des délégataires sinistres

## II. INFORMATION SUR LE CHOIX DES METHODES

### 1. Référentiel comptable

Les comptes combinés du GAMEST sont établis conformément à l'arrêté du 17 janvier 2001, portant homologation du règlement n° 2000-05 du 7 décembre 2000 du Comité de Réglementation comptable relatif aux règles de consolidation et de combinaison des entreprises régies par le Code des Assurances, modifié par le règlement n°2015-09 de l'ANC, complété de l'avis C.N.C. n° 00-18 du 20 octobre 2000 relatif à la combinaison ainsi que des différents avis du comité d'urgence relatifs à l'application de cet arrêté. A défaut, s'applique le règlement n° 99-02 du CRC relatif au plan comptable général.

Les comptes combinés du GAMEST sont établis, conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux entreprises d'assurance et aux méthodes d'évaluation mentionnées en section III du règlement énoncé ci-dessus.

### 2. Méthode de combinaison/consolidation

Une combinaison par agrégation est réalisée pour les sociétés d'assurance mutuelle ; le fonds d'établissement correspond au cumul de ces sociétés.

Les sociétés contrôlées de manière exclusive sont considérées par la méthode de l'intégration globale. Le contrôle exclusif résulte de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote à l'assemblée.

## III. INFORMATION SUR LE PÉRIMÈTRE DE COMBINAISON

Le Groupe GAMEST présente des comptes combinés en application de la réglementation qui prévoit que lorsque des entreprises d'assurance constituent un ensemble dont la cohésion ne résulte pas de lien en capital, l'une d'elles doit établir et publier les comptes combinés.

Une convention de combinaison a été signée le 26 avril 2006 entre le GAMEST et la Mutuelle de l'Est "La Bresse Assurances" et sa filiale la Bresse Courtage détenue à 100 %, la Mutuelle Alsace Lorraine et la Mutuelle d'Assurance de la Ville de Colmar.

Le GIE Informatique GIGAM constitué entre les membres du GAMEST et en association parallèle avec d'autres Sociétés d'assurance mutuelle est intégré dans la combinaison des comptes. La convention régulière a été signée à cet effet le 15.11.2007.

A compter du 1er janvier 2012, la **Société Mutuelle d'Assurances de Bourgogne** de DIJON a rejoint le Groupe. Elle est intégrée dans la combinaison des comptes.

La fusion avec transfert du portefeuille de Jurassurance et de la Mutuelle Alsace Lorraine a été confirmée par publication au Journal Officiel du 30 novembre 2012. La nouvelle entité se dénomme **MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA**.

La **SARL ESTASSUR Courtage** rejoint également le groupe à travers le rachat de parts par la Mutuelle Alsace Lorraine Jura à effet du 4 décembre 2012.

La Mutuelle Alsace Lorraine Jura détient 59.33% du capital, le 41.67% représentant les intérêts minoritaires de la combinaison.

Pour rappel le résultat de la SARL ESTASSUR n'a pas été repris dans le résultat des comptes combinés au 31.12.12.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la **BRESSANE**, la **Mutuelle d'Assurances de la Ville de Mulhouse** et la **Mutuelle d'Assurances de la Ville de Thann** ont rejoint le GAMEST. Elles sont de ce fait intégrées dans la combinaison des comptes.

La **SARL SMAB Courtage** créée en 2018 rejoint la combinaison à travers la participation de la Société Mutuelle d'Assurances de Bourgogne au capital social.

La Société Mutuelle d'Assurances de Bourgogne détient 55% du capital, les 45% représentant les intérêts minoritaires de la combinaison.

#### IV. INFORMATIONS SUR LES MÉTHODES ET RÈGLES D'ÉVALUATION

Les principes et modes d'évaluation retenus sont ceux définis par le Code des Assurances et lorsque ledit Code ne le prévoit pas, par ceux appliqués par le Plan Comptable Général.

##### 1. Immobilisations incorporelles

- Ce poste comprend :
  - le coût des "pas-de-porte »,
  - le coût des portefeuilles figurant au bilan pour leur coût d'achat. Si à la clôture de l'exercice, la valeur du portefeuille est inférieure au prix de reprise, une provision est constituée.  
La valorisation du fonds Estassur dans les comptes combinés a été basée sur des données prévisionnelles tenant compte à la fois d'une évolution du Chiffre d'affaire et de la réorganisation de la structure;
  - le coût des logiciels informatiques
- Le mode de calcul des amortissements des logiciels n'est pas identique dans les comptes du GIGAM ou des mutuelles. En effet :
  - les logiciels et matériels informatiques des mutuelles sont amortis sur une durée de 3 ans
  - les logiciels du GIGAM sont amortis sur 5 ans.

Cette divergence s'explique par la nature des logiciels concernés et leurs durées de vie.

- Le coût d'achat des portefeuilles est comparé à la valeur portefeuille des contrats d'origine encore en vigueur au 31/12/2018, la dépréciation correspondant à l'écart.

Le fonds commercial comprend :

- un écart d'évaluation de 906 k€ permettant de constater la juste valeur des portefeuilles existants à la date d'entrée dans le groupe.
- un écart d'acquisition de 24 k€ amorti sur une durée raisonnable qui correspond à 5 ans à compter de 2013.
- Depuis 2014, les fonds commerciaux sont amortis sur une durée de 5 ans sur la base de leur valeur brute comptable.

Au 31/12/2018 la dotation aux amortissements constatée s'établit à 370 k€ et inclut l'amortissement du fonds EstAssur réévalué, l'écart d'acquisition est totalement amorti au 31/12/2017. En outre une reprise des provisions pour dépréciation des fonds de commerce comptabilisées dans les comptes sociaux des structures a été faite à hauteur de 0.3 k€.

## 2. Placements immobiliers

Les règlements du comité de la Réglementation Comptable CRC n) 2002-10 relatifs à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et les règlements CRC n° 2004-06 relatifs à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, sont appliqués depuis le 1er janvier 2005.

Les nouveaux principes généraux et modalités d'application ont été appliqués en ce qui concerne :

- l'approche par composants qui consiste à différencier les éléments constitutifs d'un actif lorsque ceux-ci ont des durées ou des rythmes d'utilisation différents de l'immobilisation dans son ensemble
- les durées d'amortissement qui sont déterminées en fonction de la durée économique estimée du bien.

Pour l'ensemble des actifs immobiliers, il a été défini les composants et les durées d'amortissement suivants :

Composants	Durées retenues linéaires
Structure / gros œuvre	50 à 120 ans
Façades / Toitures	30 ou 35 ans
Installations Générales et Techniques	25 ans
Agencements	15 ans

La valeur de réalisation des immeubles est déterminée à partir d'expertises quinquennales.

## 3. Autres Placements

Les placements sont enregistrés à leur prix d'acquisition. Pour les obligations, la différence entre celui-ci et la valeur de remboursement est rapportée au résultat sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement.

En fin d'exercice, la valeur de réalisation correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire.

Pour les actions en situation de moins-value durable, une provision pour dépréciation durable est constituée par rapport à la valeur de réalisation.

Pour les obligations, une provision pour dépréciation serait constituée si le débiteur ne serait pas en mesure de respecter ses engagements.

Depuis 2014 les intérêts courus non échus comptabilisés ont été reclassés sur les lignes de placements et viennent ainsi augmenter leur valeur nette comptable ; en contrepartie ils ne figurent plus sur le poste de régularisation de l'actif.

## 4. Investissement informatique

L'Union de Réassurance n'est plus détentrice des logiciels informatiques développés pour son compte et acquis par ses soins.

Cette charge est désormais transférée au GIE GIGAM constitué à cet effet en 2007.

Dans le cadre des conventions passées avec le GIE GIGAM, les logiciels sont mis à la disposition des Sociétés d'assurance mutuelle adhérentes moyennant une redevance annuelle adaptée à la configuration de leurs équipements.

## 5. Créances

Les créances sont inscrites à leur valeur nominale.



Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur nette comptable.

Les créances nées d'opérations d'assurance regroupent principalement les soldes débiteurs des comptes des assurés ainsi que les primes acquises et non émises.

## 6. Autres actifs

Les autres actifs se composent principalement des immobilisations corporelles d'exploitation. Les actifs corporels d'exploitation sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition et font l'objet d'un amortissement annuel selon des durées variant de 4 à 10 ans.

## 7. Comptes de régularisation actif et passif

Les postes comptes de régularisation actif et passif se composent principalement, des frais d'acquisition reportés, des charges constatées d'avance et régularisations diverses. Les intérêts courus non échus sur obligations ayant été reclassés sur les lignes de placements afférentes.

## 8. Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition sont reportés de manière identique aux primes.

## 9. Provisions techniques

Les provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif.

### ○ *Provisions pour primes non acquises*

La provision pour primes non acquises constate, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des cotisations émises et restant à émettre qui se rapporte à la période comprise entre la date prochaine échéance de cotisation ou à défaut le terme du contrat.

### ○ *Provisions pour sinistre*

Ce sont des provisions correspondant à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés.

Les prévisions de recours sont estimées en fonction du degré de recouvrabilité.

Une provision de gestion est destinée à couvrir les frais futurs liés aux sinistres en suspens. Cette provision tient compte des coûts internes du Groupe.

Les modalités de provisionnement relatives à l'assurance automobile ont été revues conformément aux dispositions de l'article R 331-26 du CA et les montants obtenus ont été comparés selon différentes méthodes en vue d'opérer une différenciation selon la nature des prestations.

Par ailleurs, les paramètres de calcul des provisions de maintien en arrêt de travail ont été revus conformément aux dispositions de l'article A 331-22 du CA.

Les provisions pour sinistres à payer s'élèvent à 69.4 M€ au 31.12.2018

- **Autres provisions techniques**

- ◆ *Provisions pour risques en cours*

Le calcul est effectué par méthode statistique globalement pour chaque catégorie d'assurance. Elle représente les pertes futures, c'est-à-dire la part des sinistres frais de gestion inclus qui excède la fraction de prime reportée sur l'exercice suivant et les exercices ultérieurs.

L'assiette de primes servant de base au calcul est complétée depuis 2015 des primes afférentes aux contrats à échéance 1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> février depuis 2019.

- ◆ *Provisions d'égalisation*

Cette provision est destinée à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques Catastrophes Naturelles et Tempête.

La provision pour égalisation s'établit au 31.12.2018 à 1 400 000 €.

- ◆ *Provision pour risques croissants*

La provision pour risques croissants est destinée à couvrir les risques de maladie et d'invalidité et égale à la différence des valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés.

Compte tenu de l'intégration du portefeuille d'une nouvelle adhérente au GAMEST, une provision pour risques croissants est constituée à hauteur de 620 K€.

- ◆ *Provisions pour Risques d'Exigibilité*

Destinée à faire face aux engagements dans le cas de moins-values latentes des actifs mentionnés à l'article R 343-10, la provision pour risques d'exigibilité (P.R.E.) est calculée selon les dispositions de l'article R 332-5-1 modifié par l'article 211 du décret 2003-1236 du 22 décembre 2003.

Cette provision inscrite dans les comptes sociaux est, le cas échéant, éliminée dans les comptes combinés.

## 10. Provisions pour risques et charges

Elles sont déterminées par chaque Mutuelle combinée. Ces provisions sont destinées à faire face à certains risques et charges nettement précisées quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours rendent probables.

Les provisions pour risques et charges comprennent les provisions pour impôts différés, les provisions pour litiges, les provisions pour indemnités de fins de carrière et autres provisions pour risques et charges.

En matière d'indemnité de fin de carrière, l'ensemble des engagements du Groupe vis-à-vis de ses salariés en activité est couvert soit par la souscription de contrats collectifs d'assurance, soit par une provision correspondant à la charge non couverte, conformément à la méthode dite préférentielle.

Seul le GIE GIGAM qui du fait de la reprise par transfert de salariés travaillant auparavant chez un prestataire présente aujourd'hui un engagement non comptabilisé et couvert partiellement par un contrat collectif. De ce fait la provision a été complétée dans les comptes combinés afin d'intégrer l'ensemble des engagements du Groupe. Cette provision complémentaire a été évaluée à 101 k€.

Au 31.12.2018, la provision pour indemnité de fin de carrière comptabilisée par l'ensemble des mutuelles s'établit à 227 k€.

## 11. Impôts différés

Les impôts sur les bénéfices regroupent tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés. Une différence temporaire, source d'impôt différé, apparaît dès lors que la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale.

En cas de situation nette fiscale passive, les impôts différés sont systématiquement comptabilisés par exercice estimé d'exigibilité. En revanche, en cas de situation nette fiscale active, un impôt différé n'est comptabilisé que lorsque la société anticipe des résultats fiscaux bénéficiaires suffisamment importants pour permettre de couvrir l'imposition différée.

A compter de 2018, il a été décidé d'activer une partie de la fiscalité différée à savoir celle résultant de différences temporaires et représentant au 31.12.2018 à 277 k€ contre 244 k€ en 2017.

Par prudence la fiscalité différée émanant du report de déficit n'a quant à elle pas été activée, elle s'établit au 31.12.2018 à 620 K€.

## 12. Autres activités

Les autres activités représentent l'activité courtage du Groupe et l'activité informatique du GIE GIGAM.

## V. ÉLIMINATION DES OPÉRATIONS INTRA-GROUPE

Sont éliminées les opérations intra-groupe suivantes :

- ◆ les comptes courants enregistrant notamment l'utilisation de biens et services communs
- ◆ les facturations de prestations réciproques entre le GAMEST, les cédantes et le GIE GIGAM
- ◆ les opérations de réassurance intra-groupe
- ◆ la participation au bénéfice.

## VI. CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE

Aucun changement de méthode comptable n'a été effectué au cours de l'exercice.

## VII. PERSPECTIVES – AUTRES INFORMATIONS

En 2018, nous avons continué de renforcer la mutualisation des services en professionnalisant les services mutualisés de gestion (Protection Juridique, Assurance de Personnes, Sinistres corporels, sinistres Dommages/RC et Auto.

D'importants travaux autour de la sécurisation de nos systèmes d'information ont par ailleurs été engagés et ont renforcé notre structure en 2018.

En parallèle, des actions ont été engagées autour de la priorité à donner au développement rentable et au passage à une organisation agile.

Ces actions seront poursuivies en 2019 afin de renforcer les compétences proposées au service de nos cédantes.

Nous restons également attentifs aux sollicitations d'autres mutuelles qui souhaiteraient rejoindre notre Union ou entamer des coopérations.

## NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT

### COMPTES COMBINÉS 2018

Chiffres en K€

#### BILAN

##### Immobilisations incorporelles :

###### Valeurs brutes

	31.12.2017	Acquisitions	Cessions	31.12.2018
Frais d'établissement				
Droits au bail				
Logiciels	5 903	252	1 855	4 300
Autres actifs incorporels	25			25
Fond commercial	1 875	126		2 001
<b>TOTAL</b>	<b>7 803</b>	<b>378</b>	<b>1 855</b>	<b>6 326</b>

##### Placements immobiliers :

###### Valeurs brutes

	31.12.2017	Acquisitions	Cessions	31.12.2018
Constructions	9 903	431	47	10 287
Terrains	956	-	7	950
<b>TOTAL</b>	<b>10 859</b>	<b>431</b>	<b>54</b>	<b>11 236</b>

##### Actifs corporels d'exploitation :

	31.12.2017	Acquisitions	Cessions	31.12.2018
Mobilier/Matériel	1 177	45	102	1 119
Dépôts versés	4		1	3
Véhicules de transport	90			90
Immobilisations en cours				
Agencements	2 515	96	24	2 588
<b>TOTAL</b>	<b>3 785</b>	<b>141</b>	<b>126</b>	<b>3 800</b>

##### Amortissements :

	31.12.2017	Acquisitions	Reprises	31.12.2018
Immobilisations incorporelles	6 595	700	1 855	5 439
Actif immobilier	4 536	261	49	4 748
Immobilisations corporelles d'exploitation	2 706	178	125	2 759
<b>TOTAL</b>	<b>13 837</b>	<b>1 139</b>	<b>2 029</b>	<b>12 946</b>



## Autres immobilisations et placements :

(BRUT)

Rubrique	31.12.2017	Acquisitions	Cessions	31.12.2018
Placements immobiliers	2 284	205	24	2 465
Actions cotées	10 235	1 117	6 506	4 847
Obligations cotées	22 495	5 279	1 714	26 060
Autres valeurs				
Prêts	97		11	86
Actions / parts /OPCVM	1 230	230	152	1 308
Comptes à terme	10 450	12 529	17 371	5 607
Dépôts auprès des établis. De crédit	23 605	23 592	14 987	32 209
Placements dans les entreprises liées	47	3		50
Certificats mutualistes	-			-
Titres de participation	66		-	66
<b>TOTAL</b>	<b>70 509</b>	<b>45 605</b>	<b>43 415</b>	<b>72 699</b>
Provision pour dépréciation	756	294	46	1 005
<b>NET</b>	<b>69 753</b>	<b>45 310</b>	<b>43 369</b>	<b>71 694</b>

## Placements avec estimation et valeur de réalisation

Rubrique	Prix d'achat	correct.val. et prov. Dépreciat.	Valeur nette au bilan	Estimation et valeurs de réalis 31.12.18
Placements immobiliers	2 442	24	2465	3 240
Actions cotées	4 847	457	4 389	4 250
Obligations cotées	26 060	506	25 554	25 511
Autres valeurs				
Prêts	86		86	86
Actions / parts /OPCVM	1 308	39	1 269	1 242
Comptes à terme	5 595	-13	5 607	5 556
Dépôts auprès des établis. De crédit	32 209	2	32 207	32 223
Titres de participation	66		66	66
Placements dans entreprises liées	50		50	50
Terrains et constructions	11 236	4 748	6 488	14 312
<b>TOTAL</b>	<b>83 899</b>	<b>5 716</b>	<b>78 183</b>	<b>86 581</b>

## Créances

Rubrique	31.12.2017	Augm.	Dimin.	31.12.2018
Part dans PNA	515	6	-	521
Part dans les SAP	45 439	1 556	380	46 615
Part provision pour risques en cours	1 474	918	-	2 392
<b>TOTAL</b>	<b>47 428</b>	<b>2 480</b>	<b>380</b>	<b>49 528</b>

### Capitaux propres part Groupe:

Rubrique	Fonds établis.	Réserve	Résultat	TOTAL
<b>Fonds propres part groupe au 31 12 2017</b>	<b>22 266</b>	<b>19 340</b>	<b>3 633</b>	<b>45 238</b>
Affectation du résultat		3 629	- 3 633	-3
Résultat de l'exercice 2018			4 283	4 283
Droit d'adhésion	124	-2		122
Réaffectation fonds propres		-1		-1
Constitution Fonds établissement / certificats mutualistes	218			218
Ristourne aux sociétaires		-200		-200
<b>Fonds propres au 31.12.2018</b>	<b>22 607</b>	<b>22 766</b>	<b>4 283</b>	<b>49 657</b>

### Intérêts des minoritaires:

Rubrique	Fonds établis.	Réserve	Résultat	TOTAL
<b>Fonds propres intérêts des minoritaires au 31 12 2017</b>		<b>38</b>		<b>38</b>
Résultat de l'exercice 2018			-57	-57
<b>Fonds propres au 31.12.2018</b>		<b>38</b>	<b>-57</b>	<b>-19</b>

### Contributif capitaux propres (part GROUPE) :

	Fonds propres
Fonds propres au 01/01	45 238
Ristournes aux sociétaires	-200
Reprise réserve de réévaluation	- 1
Résultat distribué	-3
Droits d'adhésion	122
Résultat 2018	4 283
Constitution fonds d'établissement	9
Certificats mutualistes hors combinaison	209
<b>TOTAL</b>	<b>49 657</b>

### Provisions techniques :

	31.12.2017	Augm.	Dimin.	31.12.2018
Provisions pour Sinistres à payer	78 863	5 196	7 486	76 573
Prévisions pour recours à encaisser	-11 140	13 227	9 295	-7 208
Provisions pour primes non acquises	5 870	1 425	1 882	5 414
Provisions pour risques en cours	1 791	997		2 788
Provisions pour frais de gestion sinistre	1 834	178	62	1 950
Provisions pour risques croissants	630		10	620
Provision pour égalisation	1 400			1 400
<b>TOTAL</b>	<b>79 248</b>	<b>21 024</b>	<b>18 735</b>	<b>81 537</b>

## Etats des provisions pour risques et charges :

	31.12.2017	Augm.	Dimin.	31.12.2018
Provision pour indemnité de fin de carrière	228	13	14	227
Autres provisions	233		175	58
Provision Médailles du travail	77	8	3	83
<b>TOTAL</b>	<b>538</b>	<b>21</b>	<b>192</b>	<b>367</b>

## Créances et dettes d'exploitation :

### Créances

Rubrique	31.12.2017	31.12.2018	jusqu'à un an	de un à cinq ans
Créances nées d'opérat. d'assurance directe	5 523	4 119	5 523	
Créances nées d'opérat. de réassurance	1 202	2 810	2 810	
Etat, organis. Sécu. Soc.et collect.publiques	313	917	801	116
Personnel	12	17	17	
Débiteurs divers	289	419	419	
<b>TOTAL</b>	<b>7 338</b>	<b>8 282</b>	<b>8 166</b>	<b>116</b>

### Dettes

Rubrique	31.12.2017	31.12.2018	jusqu'à un an	de un à cinq ans
Dettes nées d'opérations d'ass. Directes	1 439	1 193	1 193	
Dettes nées d'opérations de réassurance	4 497	3 336	3 336	
Dépôts espèces				
Dettes envers les établissements de crédit	4 558	3 630	1 002	2 628
Personnel	662	668	668	
Etat, organismes Sécurité Sociale	1 846	1 999	1 999	
Sociétaires – Ristournes à répartir	76			
Autres emprunts et espèces locataires	35	35	31	4
Créditeurs divers	1 383	1 288	1 288	
<b>TOTAL</b>	<b>14 496</b>	<b>12 150</b>	<b>9 518</b>	<b>2 632</b>

## Compte de régularisation actif et passif :

### Actif

Rubrique	31.12.2017	Augm.	Dimin.	31.12.2018
Intérêts et loyers courus et non échus				
Frais acquisition reportés	593	20	34	579
Autres comptes	85	838	847	76
Charges constatées d'avance	129	108	124	113
<b>TOTAL</b>	<b>807</b>	<b>966</b>	<b>1 005</b>	<b>768</b>

### Passif

	31.12.2017	Augm.	Dimin.	31.12.2018
Autres comptes				
Produits constatés d'avance	12	17	12	17
Commissions reçues d'avance du réass.	91	5		96
<b>TOTAL</b>	<b>103</b>	<b>22</b>	<b>12</b>	<b>113</b>

Au niveau des comptes combinés, les surcotes et décotes et les intérêts courus non échus sur placement ont depuis 2014 été reclassées dans les placements financiers correspondants.

## COMPTE DE RÉSULTAT

### Primes

Ventilation des primes acquises	2017	2018
Primes émises	56 394	49 461
Complément de primes	3 141	3 015
Variation des primes acquises non émises	-16	20
Variation des primes à annuler	12	-8
Variation des primes non acquises	1 850	457
Variation des provisions pour risques en cours	1 287	-997
<b>TOTAL des primes acquises</b>	<b>62 669</b>	<b>51 947</b>

Depuis 2014, les compléments de prime ont été reclassés en primes et ne font donc plus partie des autres produits techniques.

Ventilation des primes cédées	2017	2018
Primes émises	-30 029	-25 500
Variation des primes acquises non émises		
Variation des primes à annuler		
Variation des primes non acquises	-190	6
Variation des provisions pour risques en cours	-1 180	918
<b>TOTAL des primes cédées</b>	<b>-31 399</b>	<b>-24 576</b>

### Cotisation par catégorie

	DOMMAGES CORPORELS INDIVIDUELS (cat. 20)		AUTOMOBILE		DOMMAGES AUX BIENS		CATASTROP HES NATURELLES	RESPONS. CIVILE GENERALE	PROTECTION JURIDIQUE	PERTES PECUNIAIRES DIVERSES	TOTAL
	Santé (frais de soins)	Autres (dont Incap inval)	RC (cat. 22)	DOMMAGES (cat. 23)	PARTICULIERS (cat. 24)	PROF. ET AGRIC. (cat. 25-26)	(cat. 27)	(cat. 28)	(cat. 29)	(cat. 31)	(cat. 20 à 31)
Primes et accessoires émis	1 944	1 959	4 591	5 606	21 781	7 704	2 398	491	1 560	4 441	52 475
Charges d'annulations	0	0	1	1	3	1	0	0	0	1	8
Ristournes											
Primes à émettre nettes clôture	9	9	21	26	99	35	11	2	7	20	239
Primes à émettre nettes ouverture	8	7	11	20	111	24	11	6	7	15	219
Sous-total primes nettes	1 944	1 962	4 600	5 611	21 765	7 714	2 398	487	1 560	4 446	52 487
<b>Variation de provision pour primes non acquises</b>											
Prov. primes non acquises clôture	10	96	1 002	815	3 260	1 423	378	535	112	570	8 202
Prov. primes non acquises ouverture	9	121	167	511	3 605	1 813	415	233	100	686	7 661
Sous-total variation de provision pour primes non acquises	0	-25	835	304	-345	-390	-37	302	12	-116	541
<b>Sous total primes de l'exercice</b>	<b>1 944</b>	<b>1 987</b>	<b>3 765</b>	<b>5 307</b>	<b>22 111</b>	<b>8 105</b>	<b>2 434</b>	<b>185</b>	<b>1 548</b>	<b>4 561</b>	<b>51 947</b>



## Autres produits techniques

Autres produits techniques	2017	2018
Autres produits techniques	1 247	1 305
<b>Autres produits techniques nets</b>	<b>1 247</b>	<b>1 305</b>

## Sinistres

Charges des sinistres brutes	2017	2018
Prestations et frais payés	32 554	31 066
Charges des provisions pour sinistres	1 268	1 759
Autres charges de gestion	3 435	3 300
<b>Total des sinistres bruts</b>	<b>37 257</b>	<b>36 125</b>

Charges sinistres cédées	2017	2018
Prestations et frais payés	16 454	17 286
Charges des provisions pour sinistres	770	1 176
<b>Total des sinistres cédés</b>	<b>17 224</b>	<b>18 461</b>

## Charges de gestion

	2017	2018
Frais de sinistres	3 435	3 300
Frais d'acquisition	7 406	6 942
Frais d'administration	4 725	3 992
Autres charges techniques	2 956	2 704
Dotation provision d'égalisation et risques croissants	60	-10
<b>TOTAL</b>	<b>18 582</b>	<b>16 928</b>

## Ventilation des produits et charges de placements :

	2017	2018
<b>Produits</b>		
Revenus des placements	2 117	1 969
Profits de réévaluation	1	
Profits de réalisation :		
– sur valeur mobilière	46	175
– sur immeuble	-	-
Intérêts bancaires et Prêts	14	
Reprise provision dépréciation placements	102	20
Autres produits de placements		6
Produits diff. remboursement à percevoir	1	
	<b>2 281</b>	<b>2 172</b>
<b>Charges</b>		
Intérêts sur emprunts	89	111
Frais externes gestion sur immeubles et titres	27	109
Frais internes de gestion sur placements	391	185
Dotation provision pour charges		
Dotation provision dépréciation durable	8	269

Perte sur cession valeurs mobilières	1	12
Amortissement des différences de prix de remboursement.	145	140
Amortissement. Imm. dotation prov. dépréciation placements	196	241
<b>TOTAL</b>	<b>856</b>	<b>1068</b>

### Produits et charges exceptionnels

	2017	2018
<b>Produits</b>		
Profits cessions éléments d'actifs	8	11
Cession droit d'exploitation de portefeuille		
Profits exceptionnels divers	395	464
<b>TOTAL</b>	<b>403</b>	<b>475</b>
<b>Charges</b>		
Pertes ex. antérieurs (créances)		
VNC des actifs cédés	19	77
Achat portefeuille agent/courtiers		
Dotation prov exceptionnelle pour litiges	10	
Charges exceptionnelles diverses	190	74
<b>TOTAL</b>	<b>219</b>	<b>151</b>

### Ventilation des charges de personnel

Nature	2017	2018
Salaires bruts	3 695	4 036
Charges sociales	1 489	1 631
Taxes sur salaires	392	417
<b>TOTAL</b>	<b>5 576</b>	<b>6 083</b>

### Commissions d'assurance directe

	2017	2018
Commissions	8 984	7 439

### Preuve d'impôts

	2018
Résultat net de la combinaison avant impôts	5 156
<b>Charge théorique d'impôt : (Taux d'impôt : 33,33 % )</b>	<b>1 719</b>
Différence temporaire	-210
Différentiel de taux d'imposition	-145
Différence permanente retraitements	-116
Différence permanente	-150
Utilisation Déficit antérieur non activé	-140
Autres	-29
<b>Charge effective d'impôt</b>	<b>930</b>

Effectif au 31 décembre	2017	2018
Cadres	29	28
Mandataires sociaux		
Employés	73	66
<b>TOTAL effectif</b>	<b>102</b>	<b>94</b>

Autres activités	2017	2018
Produits	940	1 120
Charges	1 767	1 908

### **Contrôle des comptes**

Le montant total des honoraires facturés au titre de l'exercice 2018 s'est élevé à 562 288 €

Cette charge est scindée entre, d'une part, le contrôle légal des comptes du GAMEST réalisé par les Commissaires aux Comptes dans le cadre de leurs mandats pour 154 151 € et, d'autre part, les autres prestations afférentes à Solvency 2, un accompagnement stratégique ainsi que des honoraires d'avocats et de consultants pour 408 137 €.



En application des dispositions de l'article R 322-55-5 du Code des Assurances relatif à l'administration des sociétés d'assurance mutuelle, sont mentionnés comme suit les autres mandats exercés par les dirigeants du GAMEST :

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- Me Philippe EISER**, Administrateur de la MUTUELLE DE L'EST "La Bresse" Assurances,  
Administrateur de la MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA  
Administrateur de la Mutuelle AMELLIS
- Me Dominique GRUNENWALD**, Administrateur de la MAVIC  
Président d'Honneur et membre de droit du Conseil d'Administration de l'UNPI
- M. Gérard HENRIOT**, Président de LA SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE DE BOURGOGNE  
Administrateur de l'Association "Evasion Tonique",  
Membre du Comité d'Audit du GAMEST
- Mme Aicha ZAHIR**, Pas d'autre mandat,
- M. Francis BALAY**, Administrateur de la MUTUELLE D'ASSURANCE SOLIDAIRE
- M. Benoît STURNY**, Président de BSI Conseil,  
Président du GIE GIGAM  
Vice-Président de la MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA  
Président de la MUTUELLE DE L'EST "La Bresse" Assurances  
Administrateur de la MAVIC
- M. Claude WITZ**, Président de la MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA,  
Administrateur de la MUTUELLE DE L'EST "La Bresse" Assurances,  
Président du Comité d'Audit du GAMEST
- M. Jean-Pierre SAINT-SULPICE**, Vice-Président de La Bressane
- M. Pierre BERGANTZ**, Président de la MAVIM  
Membre du Comité Exécutif de la MAVIM  
Membre du Comité d'Audit du GAMEST
- M. Georges FREYBURGER**, Président de la MAVIT  
Administrateur de l'Association Adèle Glaubit



Siège social : 6 bd de l'Europe – BP 3169 – 68063 MULHOUSE Cedex – Tél. 03 89 35 49 49 Fax 03 89 35 49 50

[www.gamest.fr](http://www.gamest.fr)

